

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1171 du 5 octobre 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1171

EDITORIAL : Le dictateur de la Maison Blanche pp. 1-2

CONJONCTURE : Après la dette publique, la dette sociale pp. 3-4

ACTUALITÉ : Au pied du mur de la dette p. 4
La France a trop de chômeurs et trop d'emplois à offrir p. 5 - Réchauffement climatique : du réchauffé p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

Le dictateur de la Maison Blanche

Dans une démocratie, la minorité n'a qu'à se taire.

C'est le principe énoncé sans hésitation par Barak Obama dans le discours de mardi dernier. L'échec et la désillusion expliquaient sans doute la tonalité du discours, d'une violence peu commune pour un chef d'Etat, mais rien ne saurait excuser l'anathème qu'il a lancé contre ceux qui avaient voté contre son projet de budget.

Voilà donc un triste et inquiétant constat : l'une des plus grandes démocraties du monde s'est donné un dictateur pour Président. C'est maintenant une certitude, à laquelle devraient se rendre tous les Français qui ont porté dès le début un amour inconsidéré à Barak Obama.

Pour ceux d'entre vous que mon émoi étonnerait, je rappelle quelques phrases clés du discours : « *Ils ont bloqué le gouvernement dans le*

cadre d'une croisade idéologique visant à dénier à des millions d'Américains une assurance-maladie abordable. En d'autres termes, ils demandent une rançon pour faire leur travail [voter le budget] ». Le pays pris en otage par des doctrinaires : sur ce thème Obama a brodé en décrivant la misère des fonctionnaires qui risquent de perdre leur salaire et le danger pour la nation privée de services publics. « *Des centaines de milliers de travailleurs civils forcés de rester à la maison ne vont pas être payés, bien qu'ils aient des familles à soutenir et l'économie locale qui compte sur eux... Cette situation ne fera qu'empirer si elle perdure.* » Obama veut dresser les Américains les uns contre les autres et une partie de la presse américaine le suit.

Qui sont les inconscients qui ont provoqué cette catastrophe nationale ? >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

Le dictateur de la Maison Blanche (suite)

Le Président n'hésite pas à les désigner à la vindicte populaire : les gens des tea parties qui ont plusieurs élus au Congrès. Pour Obama, les Parlementaires Républicains, mais aussi quelques Démocrates, sont terrorisés par « *une seule faction d'un seul parti au sein d'une seule Chambre du Congrès dans une seule branche du pouvoir fédéral, (qui) ne doit pas pouvoir prendre en otage le pays tout entier* ». Selon lui, les Tea Parties sont des gens qui n'acceptent pas d'être mis en minorité et empêchent de trouver une majorité pour voter le budget. Comment concevoir que des minoritaires remettent en cause un vote acquis à la majorité ?

Voilà : tout est dit sans ambages. La minorité d'un jour ne peut prendre sa revanche en empêchant que se dégage la majorité du lendemain.

Cette conclusion est terrifiante. D'abord elle déforme l'histoire qui s'est passée au Congrès, Ensuite et surtout elle fait l'apologie de la dictature et entache la démocratie en Amérique.

L'histoire est celle du couple Obamacare - dette publique. Obamacare, c'est la volonté du Président de rompre avec le modèle traditionnel américain fondé sur l'assurance volontaire auprès de compagnies privées, pour lui substituer un système où l'Etat fédéral intervient largement, au prix d'une nouvelle charge budgétaire. D'une part, le champ couvert par Medicare (personnes âgées ou handicapées) et Medicaid (personnes sans ressources) est élargi, d'autre part, tous les Américains non couverts par le système public doivent s'assurer auprès d'une compagnie privée, l'Etat fédéral garantissant une couverture à 75% des cotisations. La charge budgétaire d'une telle initiative est consi-

dérable, estimée à 5.200 dollars par individu et par an. Or, les Républicains ont pour objectif de mettre fin à la dérive des déficits et de la dette publique. S'ils ont été battus au Congrès sur le principe de l'Obamacare, ils viennent de gagner sur le financement, le budget ne sera pas accordé. Obama accuse les Républicains de lutter contre son projet, et non de défendre les finances publiques : protestation spécieuse puisque l'un ne va pas sans l'autre !

“ L'Etat gestionnaire de la santé : déficits et dette ”

Mais la violente attaque contre les tea parties est encore plus dramatique. Tout d'abord ces gens sont politiquement incorrects. Issus de la société civile, ou fortement poussés par elle, ils empêchent les politiciens de métier de trouver des « *arrangements* » ; le « *logrolling* » est une tradition au Congrès, c'est un échange de bonnes manières entre majorité et opposition, ce qui facilite les compromis. Mais çà n'a pas marché en la circonstance. Obama en déduit que la démocratie a été ainsi déjouée, alors même qu'elle a au contraire très bien fonctionné.

Ensuite, ces minoritaires ont réussi à tenir en échec la majorité précédente, grâce à la pression qu'ils ont exercée au cours des récentes élections sur les candidats républicains et, parfois, démocrates. Mais Obama clame comme tant d'autres que la minorité doit se plier à la majorité.

Nous revoici au cœur du débat sur la démocratie. Benjamin Constant avait opposé les deux conceptions : la démocratie « *à l'ancienne* » qui s'assimile à la puissance totale de la majorité, et

la démocratie « *des modernes* » qui est le respect des minorités et de la plus petite des minorités, qui est l'individu.

“ La démocratie : tyrannie de la majorité ? ”

Hélas la règle majoritaire définit aujourd'hui la démocratie dans la plupart des esprits. Or, les dictatures les plus inhumaines du 20^{ème} siècle ont été mises en place à la suite d'élections libres (Hitler, Mussolini) ou officielles (Lenine). C'est dire que le Saint Chrème électoral permet d'oindre le dictateur et la dictature.

Les libéraux ont donc le devoir de répéter sans cesse que la démocratie n'est pas la loi de la majorité. Hayek d'ailleurs avait imaginé un mot pour désigner la vraie démocratie : la démarchie, « *La démocratie s'est pervertie parce que nous avons confondu idéal démocratique et tyrannie de la majorité* », par contraste la démarchie consiste à limiter le pouvoir de l'Etat, et à respecter et défendre les droits individuels.

Les libéraux doivent aussi contribuer à la renaissance de la société civile, seul contrepois du tout-politique, seule limite aux abus du pouvoir. Tocqueville, dans sa *Démocratie en Amérique*, admirait la capacité du peuple américain à régler ses problèmes sans se tourner systématiquement vers l'Etat, comme c'était déjà le cas en France.

La Maison Blanche est aujourd'hui occupée par un dictateur inconscient, qui peut ruiner la démocratie américaine et mettre en péril la paix mondiale. Il y a hélas un précédent : F. D. Roosevelt, dont toute la politique d'Obama s'inspire.

Jacques Garello

APRES LA DETTE PUBLIQUE, LA DETTE SOCIALE

La semaine dernière, nous nous sommes penchés sur la dette publique française dans son ensemble, dont l'essentiel est constitué par la dette des administrations publiques centrales liée au budget de l'Etat. Mais il ne faut pas oublier ses deux autres composantes : la dette des administrations locales et la dette sociale. Cette dernière a fait l'objet d'une sévère mise en garde de la part de la Cour des Comptes qui dénonce « une spirale anormale et dangereuse ».

Voilà la Sécurité Sociale en cause, avec ses déficits durables et cumulatifs, dont les origines et les effets sont encore plus pervers que ceux de l'Etat.

La dette sociale, 11% du PIB

Avec l'adoption du projet de loi de finances pour 2014, par le Conseil des ministres du 25 septembre, les commentaires se sont focalisés sur le budget de l'Etat et l'impact de ses déficits successifs sur la dette publique.

Mais il ne faudrait pas oublier l'autre budget, le budget dit « social ». Il concerne essentiellement des dépenses de la Sécurité Sociale, mais aussi d'autres dépenses sociales, extérieures à la Sécu, comme les allocations chômage, qui dépendent des collectivités locales ou du budget de l'Etat. Au total il s'agit de 540 milliards, soit presque 30% du PIB, dont le plus gros morceau, le régime général de la Sécu au sens strict, dépasse les 350 milliards, soit pratiquement un cinquième du PIB, autant que le budget de l'Etat.

Cela nous permet d'être à la fois champions du monde des dépenses publiques en général et des dépenses sociales en particulier.

Si la Cour des Comptes attire notre attention sur la Sécu, c'est en raison de sa dette. Avec un montant de 160 milliards environ cette année, elle représente 12% de la dette publique totale (dont nous rappelons qu'elle atteindra 1.950 milliards d'euros l'an prochain), ce qui correspond à 11% du PIB français. C'est un peu plus que la dette des collectivités locales, au demeurant fort endettées.

Encore ce chiffre de 160 milliards ne mesure-t-il que la dette actuelle, et non la dette potentielle : en effet, puisque nous sommes dans un régime de retraite par répartition, les retraites futures des fonctionnaires, n'étant pas financées, constituent une dette à venir, qu'il faudra bien honorer.

Une dette explosive et spécifiquement française

Ce qui inquiète la Cour des Comptes, ce n'est pas seulement ce montant de la dette sociale, mais aussi son évolution dynamique. En effet, la dette sociale était autrefois quasi-inexistante, représentant à peine 1% du PIB en 1978 et 3% en 2002. Or la dégradation devrait se poursuivre et la Cour anticipe une progression de cette dette sociale de plus de 70 milliards d'ici 2018 ! On connaît le vocabulaire feutré de la Cour des Comptes et donc il y a de quoi s'inquiéter quand Didier Migaud, son Président, qui n'est pas un adversaire du gouvernement, puisqu'il présidait il y a peu la Commission des finances de l'Assemblée, en tant que député socialiste, déclare que « *la spirale de la dette sociale est anormale et dangereuse* ».

Passons sur les tours de passe-passe que dénonce la Cour, quand cette dette est transférée d'un organisme à un autre ; la Cour parle d'effets de « trompe l'œil ». Ce que les Français ignorent et que soulignent les services de la rue Cambon, c'est qu'il

s'agit « d'un mal spécifiquement français. Aucun de nos grands voisins européens n'accepte que son système de protection sociale soit durablement en déficit ». Car la dette sociale vient des déficits de nos régimes de protection sociale, comme la dette des administrations publiques vient des déficits du budget de l'Etat. Pour l'essentiel, nos déficits de la Sécu se traduisent par des emprunts, qui grossissent la dette sociale.

Cela pose la question du coût de financement de cette dette, car il faut bien payer des intérêts. Or Didier Migaud souligne que le fait d'emprunter à des taux historiquement bas ne durera pas, que le risque de manque de liquidité est réel et que les taux d'intérêt remontaient déjà : « ce n'est pas une hypothèse d'école » a-t-il précisé.

La maladie ou les retraites financées à crédit

Mais l'essentiel n'est pas là. Ce que les Français, habitués aux discours sur le déficit de la Sécu, ne mesurent pas, c'est ce que représentent ces déficits et la dette sociale qui en découle. Certes, ils n'ont plus d'illusions sur les réformes qui font que cette fois, « *c'est sûr, les mesures prises vont redresser les comptes et sauver la Sécu* ». Personne n'y croit plus. Le déficit de la Sécu fait partie de notre paysage familial et nous en avons perdu le sens. >>

Après la dette publique, la dette sociale (suite)

Contrairement aux collectivités locales, qui financent leurs investissements à crédit, ce qui est très discutable, mais qui peut être défendu, dans le cas du déficit de la Sécu, ce sont les dépenses de fonctionnement qui sont financées à crédit.

De quoi s'agit-il ?

Pour l'essentiel, des retraites, de l'assurance-maladie et des prestations familiales. Rien, absolument rien, ne peut justifier que le financement de ces dépenses soit reporté, par l'intermédiaire de la dette. La dette n'est pas un tour de passe-passe qui finance par magie les dépenses ; elle ne fait que reporter ce financement dans le temps. Cela veut dire que lorsqu'on remboursera cette dette, dans quelques dizaines d'années, on ponctionnera la génération suivante pour financer nos dépenses de retraite, d'assurance-maladie ou de prestations familiales d'aujourd'hui. Rien, ni du point de vue économique, ni du point de vue moral, ne peut justifier ce scan-

dale, quasiment unique dans les grands pays européens, comme le rappelait Didier Migaud.

Que faire ?

Que faire ? Certains, de moins en moins nombreux, proposent d'augmenter les recettes ; on l'a vu avec les retraites récemment. Cela n'a aucun sens puisque nous sommes déjà champions des prélèvements obligatoires et que les taux actuels impliquent qu'une nouvelle hausse des cotisations se traduira, en raison de l'effet Laffer, par une baisse des recettes. D'autres envisagent une baisse des prestations : cela semble logique, il faut diminuer les dépenses. Mais la longue liste des déremboursements successifs dans le seul domaine de l'assurance-maladie devrait faire réfléchir : moins rembourser les soins dentaires ou optiques, les médicaments, ou créer un forfait hospitalier n'a jamais supprimé le déficit de la Sécu ; la machine folle continue sa route, inexorablement. Et ici les propositions de la Cour des

comptes sur les lunettes ou la biologie médicale ne nous sont pas d'un grand secours. Le jour où la Sécu ne remboursera plus rien, elle sera peut-être sauvée, mais devenue inutile.

La solution n'est donc pas de ne plus rien rembourser, mais dans la réforme, dans le changement de système : la capitalisation, maintes fois évoquée pour les retraites dans cette publication, la privatisation et la mise en concurrence pour l'assurance-maladie ; quant aux familles, la première des réformes consisterait à cesser de les matraquer fiscalement pour leur laisser le fruit de leur travail : il n'y a rien de plus absurde que de leur prendre 100 pour leur en rendre 10 ! Tant que les gouvernements continueront à refuser ces trois réformes, la dette sociale continuera sa course folle et nos enfants et petits-enfants nous maudiront de ne leur avoir légué que des dettes.

Jean Yves NAUDET

Au pied du mur de la dette

Français et Américains ont des réactions et des institutions opposées

Réaction des Français : ils foncent dans le mur.
Réaction des Américains : ils font demi-tour. L'histoire du « blocage » américain met en lumière les divergences profondes qui existent entre les institutions des deux pays, induisant des comportements tout à l'opposé.

Le mur américain est difficile à franchir. Seul le Congrès peut relever le plafond de la dette publique que l'administration fédérale ne peut franchir. Le Congrès ne le fait pas, ou pas volontiers, pour plusieurs raisons :

- Le blocage du pouvoir fédéral n'a pas autant d'importance que

celui d'un pouvoir jacobin centralisé. Après tout, les Etats Unis peuvent se passer de Washington pour beaucoup de choses de leur vie domestique et quotidienne.

- Les institutions américaines sont plus démocratiques que les nôtres, car le vote de l'impôt y est conçu comme une arme de limitation du pouvoir central, et le Congrès contrôle ainsi l'action du Président. En France, les députés de la majorité (et parfois les sénateurs) sont aux ordres du gouvernement. On ne vote pas le budget, on le ratifie.

De la sorte, le Congrès a plusieurs fois bloqué l'administration centrale (17 fois à ce que l'on a dit, la dernière étant sous Clinton), alors qu'en France le Parlement a toujours accepté les déficits budgétaires. Il est vrai que la pratique des « collectifs » est bien commode chez nous : on vote le budget en équilibre, puis on le rectifie en cours d'exercice, mais toujours dans la même direction depuis 1974. Obama ne va-t-il pas vouloir aligner le système américain sur celui de la France ? Il existe malgré tout une Cour Constitutionnelle très puissante !

La France a trop de chômeurs et trop d'emplois à offrir

450.000 emplois ne sont pas pourvus. La formation est-elle seule en cause ?

Près de 100.000 emplois dans l'hôtellerie et la restauration, 60.000 dans la construction, 40.000 dans l'informatique, près de 100.000 dans les industries métallurgiques et peut-être plus de 200.000 dans les services de santé. Il manque 10.000 boulangers et 4.000 bouchers. Pas de chaudronniers, ni de soudeurs, ni d'usineurs.

Ces chiffres sont des approximations, d'ailleurs le Conseil d'Orientation de l'Emploi, qui vient de publier son rapport annuel, donne une fourchette très large, comprise entre 400.000 et 800.000 emplois « non pourvus », un concept lui-même imprécis parce que les seuls emplois dont on peut assurer que les employeurs y ont renoncé sont ceux pour lesquels l'offre a été retirée des listes de Pole Emploi, Ce qui est incontestable, c'est

que le manque de candidats s'accroît d'année en année. 30% des recruteurs déclaraient en 2009 ne pas avoir de candidats qualifiés pour les emplois offerts, ils sont aujourd'hui 47%.

La première explication vient des lacunes du système de formation professionnelle. L'apprentissage et les écoles d'application font cruellement défaut en France alors que c'est une des bases des performances allemandes. Mais peut-on changer quelque chose à « l'école de la République ? ».

En fait, si l'offre de formation est insuffisante, en quantité et en qualité, la demande est également faible. Les jeunes répugnent à abandonner ou prolonger leur scolarité pour entrer dans un cycle de formation professionnelle. On peut craindre que les mesures envisagées par François

Hollande soient considérées par les jeunes chômeurs comme des droits sociaux, acquis sans peine. Si beaucoup de jeunes sont angoissés par le premier emploi, d'autres prennent leur temps et ne recherchent que dans la branche où ils ont été (mal) formés. Peut-on leur en vouloir ? Ils sont à l'image de la nation française, qui a fait du travail une occupation mineure, un sentiment qui ne manque pas d'éclore dans un pays où l'assistanat est la meilleure façon de vivre, au moins un certain temps, et où un pouvoir d'achat est garanti, notamment avec un SMIC qui écarte du marché du travail ceux qui ne sont pas formés. En Allemagne, il n'y a pas de SMIC, et moins de jeunes au chômage car ils ont fait le choix d'un métier et ils en sont fiers. La France gaspille son capital humain. •

Réchauffement climatique : du réchauffé

Le R5 du GIEC reprend les mêmes arguments, les mêmes mensonges

Ils étaient restés silencieux pendant quelques années. Leur jour de gloire avait été celui du prix Nobel en décembre 2007 : Al Gore et le GIEC couronnés pour leurs « découvertes » en matière de réchauffement climatique. Mais tout de suite après, le scandale des nombreux truquages et erreurs commises par ces experts à la solde de l'ONU et des écologistes altermondialistes de tous pays.

Les voici à Stockholm pour présenter leur R5 – qui n'est pas une voiture française, mais leur cinquième rapport. Comme les quatre précédentes, cette cinquième édition est un cauchemar, montée des tempéra-

tures (5°), du niveau des océans (entre 40 et 60 centimètres). Tout se passe comme si depuis six ans il n'était pas acquis :

- 1° que le réchauffement n'a pas l'intensité et l'universalité que lui prête le GIEC ;
- 2° que le réchauffement n'est pas d'origine humaine ;
- 3° que le CO2 n'est pas une catastrophe mais une nécessité ;
- 4° que les « énergies nouvelles » sont coûteuses, alors même que les ressources naturelles « non renouvelables » sont abondantes et bon marché ;
- 5° que l'homme est un créateur et non un prédateur – cette proposi-

tion philosophique étant finalement au cœur du débat.

Mais les écologistes, notamment en France, reprennent dans les médias la vigueur qu'ils ont perdue dans les urnes et lancent une grande offensive tous azimuts (comme par exemple l'assaut de Greenpeace sur un navire russe).

Monsieur Nicolas Hulot, devant lequel s'agenouille toute la classe politique, a bien résumé l'objet du combat : détruire une « économie de gâchis ». Il visait sans doute l'économie de marché, qui permet à 7 milliards d'hommes de se nourrir, de sortir de la misère, d'aller à l'école et d'être vaccinés. •

Demandez le Programme

En matière de logement, le programme libéral consiste déjà à rompre avec le mythe du logement dit « social », qui n'est ni social, ni économique, mais politique. Il faut ensuite aplanir tous les obstacles qui se dressent aujourd'hui devant celui qui veut bâtir des logements pour les louer.

Jacques Garello

Comment construire en France ?

Pour construire il faut des terrains constructibles, il n'y en a pas assez. Une fois le terrain acheté, il faut avoir un permis : parcours du combattant. Il faut aussi avoir accès au crédit : mais le crédit est réservé au logement social. Peut-on s'étonner de ce que la construction de logements privés est insuffisante en France ? « *Tout ce qui touche au logement et à l'Etat est illisible, incohérent et inefficace* » (Cour des Comptes, 2011).

Comment construire sans terrains ?

La pénurie foncière est une vieille tradition française, elle a été organisée par les zonages ; les plans d'occupation des sols (POS, aujourd'hui devenus PLU, plans locaux d'urbanisation), les coefficients d'occupation au sol et autres fruits de la réglementation aboutissent à geler des terrains, ou à exiger des superficies considérables pour lancer la moindre construction.

Le coût du terrain représente en général une bonne moitié du coût global de la construction. Bien que créée par la volonté « d'aménagement du territoire » et le zonage, la pénurie foncière a fini par alerter nos dirigeants. Nicolas Sarkozy avait envisagé d'autoriser l'extension des bâtiments jusqu'à 30% de leur superficie actuelle ; mais pourquoi ne pas abolir les réglementations à la base de la pénurie ? François Hollande envisage de revendre les terrains

appartenant à l'Etat, qui n'en fait rien. Malheureusement ce n'est pas pour les remettre sur le marché, mais pour les confier aux municipalités...qui feront du logement social !

Si la pénurie foncière persiste, c'est aussi que les municipalités subissent la pression des habitants de la commune, qui sont de plus en plus attachés à « la qualité de l'environnement résidentiel » et supportent mal qu'on construise à proximité de chez eux. Ils veulent préserver leur cadre de vie et créent ainsi une pénurie dont les candidats au logement vont payer le prix. Le phénomène s'est récemment généralisé et les périphéries des grandes agglomérations se bloquent ainsi progressivement : les premiers installés rendent impossible l'arrivée de nouveaux occupants. Il ne reste plus pour solution que de construire la ville sur la ville, ce qui n'est pas pour diminuer le coût de la construction.

Le Grenelle de l'environnement, dans ce domaine comme dans tant d'autres, a innové en partie pour mettre la législation française en conformité avec les normes européennes environnementales. Voilà donc apparus les « espaces naturels protégés » (ENP) et les espaces naturels sensibles (ENS) avec leur « trame verte et bleue », qui ont pour but le respect de la bio-diversité, puisqu'il faut éviter la disparition d'espèces et d'espèces rares. Les ENS sont énumérés par la loi : cours d'eau, canaux, lacs, étangs, berges, dunes, landes et plages, enfin

zones humides ou approchant des sources d'eau potable. On peut s'interroger pour savoir où en France il reste encore quelques mètres carrés constructibles.

Comment construire sans permis ?

L'obtention des permis est une course à obstacles et la victoire revient toujours à l'administration – sauf, là encore, à avoir des passe-droits.

C'est un rapport du Conseil d'Etat en 2009 qui fait allusion au « foisonnement normatif » pour désigner le nombre de règles, de normes, qu'il faut respecter pour s'approcher du bonheur suprême : obtenir un permis de construire. Il faut naviguer entre les textes législatifs et ministériels et les diverses formalités à remplir. Par exemple, les municipalités disposent de moyens juridiques nombreux pour faire obstacle à la délivrance d'un permis : la déclaration d'utilité publique (appelée « réserve foncière »), la ZAD (Zone d'aménagement différé), la ZAC (zone d'aménagement concerté), le droit de préemption urbain. Le maquis législatif n'est rien par rapport à ce que l'on apprend aux guichets des mairies.

Le coût de ces démarches et réglementations, à supposer qu'elles débouchent sur un permis, a été estimé par le même rapport du Conseil d'Etat à 2,7% du prix total de la construction s'il s'agit d'une maison individuelle et à 3,8% pour un immeuble.

Le « Grenelle de l'environnement » a ajouté une épaisse couche de réglementation, notamment avec le DPE (le Diagnostic de Performance Energétique) et l'application délirante du principe de précaution.



Quand on commence à construire c'est qu'on a (presque) gagné

On ne saurait mieux traduire l'esprit de ces réglementations que ne le fait l'article L 110 du Code de l'Urbanisme « *Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les consommations d'énergie, d'économiser les ressources fossiles, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les*

zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. Leur action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement. »

Comment construire sans crédit ?

Une forte proportion de l'épargne française, placée dans les livrets A, est drainée vers la Caisse des Dépôts et Consignations et finance le logement social. C'est autant qui manque aux investisseurs privés, qui vont emprunter à taux élevés alors que les « concurrents » bénéficient d'une quasi-gratuité de leur financement. Par ces temps « d'austérité », la restriction générale des crédits n'est pas pour encourager l'investissement dans l'immobilier locatif.

Il existe pourtant beaucoup d'aides financières à la construction, mais elles ne sont pas à l'avantage de la construction d'immeubles locatifs pour deux raisons :

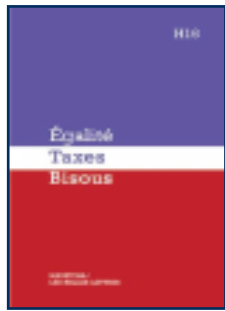
1° Ces aides se destinent essentiellement aux bailleurs publics, qui perçoivent plus de cinq fois celles dont bénéficient les bailleurs privés. Le montant global des aides s'élevait en 2009 à 58 milliards d'euros pour le public (Plan PLUS) et 33 milliards pour le privé (principalement avec les exonérations fiscales « Scellier », supprimées entre temps).

2° Ces aides se font essentiellement par une réduction des coûts de production : avantages de taux, subventions, exonérations

fiscales (Borloo, Besson, de Robien), primes de plan d'épargne logement. Ce sont des aides que l'on qualifie d'« aides à la pierre ». Elles ont pour but et pour effet de diminuer le coût de la construction. Par contraste, les « aides à la personne », moins importantes globalement et surtout réservées aux occupants des HLM permettent au locataire de payer son loyer. Le choix entre les deux formes d'aide est de même nature que celui de la politique agricole commune : faut-il subventionner les producteurs de blé et abaisser son prix, ou aider les paysans en difficulté en laissant au marché le soin d'établir le prix du blé ? La solution du choix est simple : si on crée un prix artificiel, il n'y aura jamais d'équilibre entre offre et demande. En période de pénurie, le loyer ne baisse pas. Voilà pourquoi l'aide à la pierre ne résout rien, et on doit se limiter à l'aide à la personne. Le parc public gagne aujourd'hui sur les deux tableaux : le coût est largement couvert par les aides publiques (on a repéré une aide de 150.000 € pour un logement de 183.000 €), et les locataires bénéficient d'un loyer qui ne peut assurer la rentabilité d'un investisseur privé.

Cette concurrence déloyale en faveur du parc public a fait l'objet d'un recours devant la Cour Européenne de Justice déposé par l'Union Nationale de la Propriété Immobilière, en s'appuyant sur un rapport publié par l'IREF, dont j'ai été le rédacteur avec Nicolas Lecaussin. Tout est organisé pour rendre le logement privé locatif non rentable.

Etre propriétaire en France aujourd'hui, est-ce rentable ? Où est l'intérêt du bailleur ? Je répondrai à ces questions la semaine prochaine. •



Egalité, taxes, bisous

H16

C'est le livre d'un blogueur qui se fait appeler H16. Et c'est une radiographie sans concession du bateau France tel qu'il est aujourd'hui.

Les « billets » ont été écrits entre 2005 et 2012. En réalité, ce sont plus que des billets car la plupart ressemblent bel et bien à des articles. Il y a d'abord la parabole des trois petits cochons. Aux Etats-Unis, les trois petits cochons deviennent entrepreneurs tandis qu'en France, le premier est nommé à la Direction Départementale des Musées, le deuxième fait du droit mais, ne trouvant pas de boulot, se console avec un poste de guichetier dans une banque. Le troisième se lance néanmoins dans la création d'entreprise mais a le malheur de passer par des organismes publics pour obtenir des aides. Ses idées lui sont piquées, il perd tout et se retrouve au RMI. Tout est dit. D'un côté, le pays de l'entrepreneuriat, de l'autre, le pays de l'Etat et des administrations.

Au-delà des dysfonctionnements étatiques de la France, l'auteur s'attaque aux clichés des bien-pensants. Il dénonce cette volonté délibérée d'ignorer les problèmes d'immigration et d'intégration, aux origines religieuses et culturelles, dont une parfaite illustration est donnée par l'hystérie actuelle sur la question des Roms. Et l'auteur de rappeler que les Roms -Tziganes- sont des nomades qui parlent une langue particulière et pour lesquels il n'y a pas de solution ! Celui qui en trouvera une, faudra lui accorder le prix Nobel, dit-il !

Mais alors que faire ? Comment rendre notre pays plus accueillant, plus riche et plus égalitaire ? Connaissant les ravages de l'ultralibéralisme, l'auteur a la solution. Il fait plusieurs propositions. Il faut une égalité parfaite. Il est anormal que certains soient plus grands et plus beaux que d'autres. Il est tout autant anormal que « la société soit régulièrement le lieu de dépravations sexuelles liées à des frustrations : donnons à chacun la possibilité d'exprimer ses talents sexuels ! » Le but c'est la création de la HALDSECS (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations Sexuelles et pour l'Egalité des Chances Sexuelles).

Humour, ironie ou argumentation sérieuse. Tous les ingrédients sont présents. Ça ne donne pas envie de vivre en France et même pas de la visiter. Malheureusement, tout est vrai. Il paraît d'ailleurs que l'auteur (pourquoi a-t-il choisi l'anonymat ?) est parti à l'étranger...

Bogdan Calinescu

H16, Egalité, Taxes, Bisous, Les belles lettres, 2013



« A quoi servent les riches »

C'est le thème du *Forum des libertés* organisé sous l'égide de l'ALEPS par l'Union Patronale du Var, le Medef et la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

jeudi 17 octobre prochain,

à l'Espace Liberté à Toulon, à 18 h 30

Le forum sera présenté par *Jacques Garello* et animé par *Maître Jean Philippe Delsol*, administrateur de l'IREF et de l'ALEPS, auteur du best seller « *A quoi servent les riches* » qu'il a publié récemment avec Nicolas Lecaussin chez Lattès.

Par définition un forum est ouvert. Tous ceux qui sont désireux de participer à la renaissance de la société civile, comme les tea parties aux Etats Unis, sont conviés à participer à cette première rencontre, qui sera suivie à Toulon de bien d'autres.

Renseignements et informations : Union Patronale du Var, 237 place de la liberté, 83055 Toulon cedex 9 www.upv.org

Voici le rendez-vous de la rentrée pour les libéraux

Mercredi 16 Octobre
de 18 heures à 20 heures

Assemblée Générale de l'ALEPS

Suivie par un Forum des Libertés

Animé par Eric Brunet (RMC, BFM TV) lauréat du Prix de la Chronique Economique

« **Médias et Libéralisme en France** »

au 4 bis, rue du Colonel Moll, Paris 17ème (métro Argentine)
(cabinet Delsol-Avocats)

Cette invitation est lancée aux adhérents de l'ALEPS, mais aussi à tous les lecteurs de la Nouvelle Lettre et à tous ceux qui pensent que la France a rendez-vous avec la liberté et la responsabilité et veulent débattre du programme libéral.

Au cours de l'assemblée Générale (à 18 heures précises) le compte rendu moral de l'activité de l'ALEPS depuis un an sera fait par *Jacques Garello*, président.

Ensuite le professeur *Pascal Salin*, membre du collège présidentiel de l'ALEPS, président du jury du livre libéral, présentera les lauréats pour les années 2012 et 2013.

Enfin, *Eric Brunet*, le talentueux journaliste économique que nombre d'entre vous écoutent sur Radio Monte Carlo (13-14 heures) ou sur BFM TV animera un Forum des Libertés sur le thème des Médias Français et de leur connaissance du libéralisme.

Renseignements et inscription : aleps.contact@gmail.com